

#### Un service de télémédecine

#### En partenariat avec la plateforme MédecinDirect

Vous avez mis en place un contrat collectif santé Lourmel au sein de votre entreprise ? Vos salariés bénéficient désormais d'un service de téléconsultation disponible 7 jours sur 7 et 24 h sur 24, sans aucuns frais supplémentaires. En se connectant à la plateforme MédecinDirect, expert de la télémédecine en France, ils peuvent consulter un médecin généraliste ou un spécialiste parmi 35 spécialités (cardiologie, dermatologie, pédiatrie, psychiatrie...) par écrit, téléphone ou vidéo, obtenir un conseil, un avis, voire un diagnostic accompagné d'une e-ordonnance sécurisée à récupérer directement en pharmacie.

Plus d'information sur le fonctionnement de ce service : www.lourmel.com/la-telemedecine

# Lourmel acteur au sein de la filière de l'imprimerie de labeur

Après avoir maintenu en 2022, pour la onzième année consécutive, le taux d'appel de cotisations de la prévoyance conventionnelle des salariés noncadres (IDCC 184) à 90 % au lieu de 100 %, Lourmel et la CPPNI (Commission Paritaire Permanente de Négociation et d'Interprétation), acteurs majeurs de la filière, poursuivent leurs travaux autour de la nécessaire mise en conformité de certains contrats et de l'anticipation de certaines mesures et réformes.

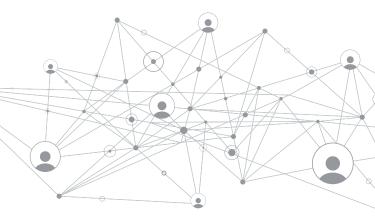
#### Au sommaire

### Être bien informé

- Simplifier vos déclarations d'arrêts de travail
- DSN-FIAB, un service en ligne de mise en conformité des DSN

### Être bien accompagné

 Lourmel renforce son action pour l'emploi : le réseau d'entreprises CREPI





## Nos services dédiés aux entreprises évoluent

#### Simplifier vos déclarations d'arrêts de travail

Nos entreprises adhérentes bénéficient depuis le début de l'année, d'un service de déclaration en ligne des arrêts de travail (DAT), gratuit et simple d'utilisation! Accessible depuis votre espace personnel entreprise sur www.lourmel.com

## Voici les 3 étapes à suivre pour faire vos déclarations :

- 1/ vérifiez vos autorisations d'accès dans « Mes autorisations d'accès », « Gestion des profils de délégation », « Consulter / modifier » le profil administrateur. Le cas échéant, cochez la case « Déclaration d'un arrêt de travail »,
- 2/ accédez au service depuis le menu « Mes salariés », « Prestations prévoyance », « Déclarer un arrêt de travail » : sélectionnez le nom du salarié concerné et renseignez la date de l'arrêt de travail,
- 3/ un formulaire prérempli avec les informations récupérées automatiquement s'affichera. Vous n'aurez plus qu'à compléter si besoin, à joindre les pièces nécessaires et à valider le formulaire. L'historique de vos déclarations sera accessible dans l'onglet « Mes opérations ».

Si vous avez besoin d'aide pour utiliser ce service, un guide utilisateur est à votre disposition sur <u>www.lourmel.com</u>

# Notre service gratuit Prest'IJ toujours disponible

Avec Prest'IJ, vos démarches sont simplifiées en cas d'arrêt de travail. Les décomptes d'indemnités journalières de vos salariés relatifs aux arrêts de travail en cours sont adressés sous forme dématérialisée directement par la Caisse nationale d'assurance maladie (Cnam) à CARPILIG/P. Ce service de simplification administrative offre une plus grand sécurité dans le traitement des dossiers.

#### DSN-FIAB, un service en ligne de mise en conformité des DSN

L'Agirc-Arrco et Lourmel mettent à votre disposition, à titre gracieux, un service en ligne d'aide à la mise en conformité des DSN, DSN-FIAB. Il est destiné aux entreprises et aux tiers-déclarants et accessible depuis votre espace personnel sur notre site web www.lourmel.com

Avec DSN-FIAB, vous bénéficiez d'une meilleure lisibilité des Déclarations Sociales Nominatives et d'éventuelles incohérences déclaratives qui pourraient être détectées, sur les cotisations Agirc-Arrco. Vous disposez également d'éléments pour comprendre et identifier les actions à mener sur vos déclarations et pouvez contacter un conseiller pour vérifier avec lui la cohérence des informations communiquées dans vos déclarations.

Autre nouveauté incluse dans ce service : vous serez alerté par courriel en cas d'incohérence sur les déclarations et invité à vous connecter.



## Plus d'informations sur le service DSN-FIAB Retraite en ligne :

https://www.agirc-arrco.fr/ mes-services/dsn-fiab/





## Lourmel renforce son action pour l'emploi

Dans un contexte de marché de l'emploi tendu dans le secteur de l'imprimerie de labeur, à l'heure où les jeunes talents réinterrogent le monde du travail et ses pratiques, notre Groupe renforce son engagement en faveur de l'emploi en signant un partenariat avec le réseau CREPI. Fort de 16 Clubs Régionaux d'Entreprises Partenaires de l'Insertion et de 2 600 entreprises adhérentes, ce réseau propose des solutions et un accompagnement dans les démarches de recrutement.

## Les avantages de ce réseau territorial, pour vous employeurs :

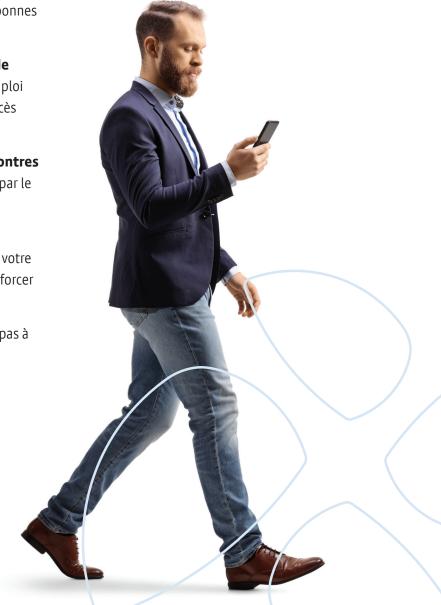
- rejoignez un club local d'entreprises pour échanger avec des chefs d'entreprise du territoire, partager des problématiques, mettre en commun les bonnes pratiques en matière de recrutement,
- développez la visibilité et l'attractivité de votre entreprise en relayant des offres d'emploi sur www.crepi.org tout en bénéficiant d'un accès privilégié à des candidatures en ligne,
- participez à des événements et des rencontres avec des candidats qualifiés et accompagnés par le réseau CREPI,
- intégrez la démarche Entrepreneur
  Responsable en réalisant une évaluation de votre responsabilité sociétale d'entreprise pour renforcer votre attractivité employeur.

Pour en savoir plus ou rejoindre CREPI, n'hésitez pas à remplir le formulaire de contact disponible sur <a href="https://www.crepi.org/contact.html">https://www.crepi.org/contact.html</a>

# Accompagnez vos salariés en fin de mission ou de CDD

Si l'un de vos salariés est en recherche d'emploi (fin de mission d'intérim ou CDD) le service Action et soutien de Lourmel peut également lui proposer des solutions et l'accompagner.

Vous pouvez le contacter par courriel : action-soutien@lourmel.asso.fr ou par téléphone au 01 40 60 20 60.





### LA PRÉVOYANCE CONVENTIONNELLE



LA PRÉVOYANCE **SUPPLÉMENTAIRE** 



### **UNE COUVERTURE 100% OPTIMALE**

#### UNE COUVERTURE ÉTENDUE, **AVANTAGEUSE, VALORISANTE ET PERSONNALISÉE**

- Vous répondez à vos obligations légales\*, et choisissez entre plusieurs niveaux progressifs de garantie.
- Vous préservez votre trésorerie grâce à une couverture de vos salariés cadres en cas d'incapacité de travail et bénéficiez d'avantages fiscaux.
- Vous pratiquez une politique sociale attractive.
- Vous construisez avec nous le contrat qui correspond à vos attentes.
  - \* Convention Collective Nationale de travail du personnel des imprimeries de labeur et des industries graphiques (article 514).



#### Nous contacter

Du lundi au vendredi de 9h à 18h

0 809 10 28 08 Service gratuit



Toutes les informations sur notre site: www.lourmel.com Par courriel: contact-entreprises@lourmel.asso.fr Retrouvez-nous aussi sur Linkedin

GROUPE LOURMEL, Siret numéro 399 111 228 00017, 108 rue de Lourmel 75718 Paris Cedex 15, Tél.: 01 40 60 20 00, adresse mail: contact-entreprises@lourmel.asso.fr; Alliance professionnelle Retraite Agirc-Arrco, Siren numéro 775 670 532, Institution de retraite complémentaire régie par le code de la Sécurité sociale, Institution Agirc-Arrco, Siren numéro 775 670 532, Institution de retraite complémentaire régie par le code de la Sécurité sociale, Institution Agirc-Arrco, Siren numéro 775 670 532, Institution de retraite complémentaire régie par le code de la Sécurité sociale, Institution Agirc-Arrco, Siren numéro 775 670 532, Institution de retraite complémentaire régie par le code de la Sécurité sociale, Institution Agirc-Arrco, Siren numéro 775 670 532, Institution de retraite complémentaire régie par le code de la Sécurité sociale, Institution Agirc-Arrco, Siren numéro 775 670 532, Institution de retraite complémentaire régie par le code de la Sécurité sociale, Institution de retraite complémentaire régie par le code de la Sécurité sociale, Institution de retraite complémentaire régie par le code de la Sécurité sociale, Institution de retraite complémentaire régie par le code de la Sécurité sociale, Institution de retraite complémentaire régie par le code de la Sécurité sociale, Institution de retraite complémentaire régie par le code de la Sécurité sociale, Institution de retraite complémentaire régie par le code de la Sécurité sociale, Institution de retraite complémentaire régie par le code de la Sécurité sociale, Institution de retraite complémentaire régie par le code de la Sécurité sociale, Institution de retraite complémentaire régie par le code de la Sécurité sociale, Institution de retraite complémentaire régie par le code de la Sécurité sociale, Institution de retraite complémentaire régie par le code de la Sécurité sociale, Institution de retraite complémentaire régie par le code de la Sécurité sociale, Institution de retraite complémentaire régie par le code de la Sécurité sociale, Institution de retraite complémentaire régie par le code de la Sécurité sociale, Institution de retraite complémentaire régie par le code de la Sécurité sociale, Institution de re Siren numéro 533 889 960, régie par le code de la Sécurité sociale dans le cadre des dispositions de l'article L.911-1 et suivant du livre IX du code de la Sécurité sociale, 108 rue de Lourmel 75718 Paris Cedex 15; MGI (Mutuelle Générale Interprofessionnelle), Siren numéro 437 994 205, soumise aux dispositions du livre II du code de la Autualité, 108 rue de Lourmel 75718 Paris Cedex 15; Lourmel Solutions Assurances, Siren numéro 852 274 315, SA au capital entièrement libéré de 10 000 000 €, régie par le code des assurances, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris, 108 rue de Lourmel 75718 Paris Cedex 15. Crédits photos : istockphoto. Document non contractuel.